

Cas pratique sur la délivrance de la chose vendue

Par **Shushanika**, le **26/05/2014 à 18:29**

Bonjour! Je suis une etudiante arménienne! Mon université est le filiale de Lyon 3! J'ai besoin de l'aide! J'ai eu un examen sur les contrats spéciaux!

X a acheté une machine à café sur internet! Au moment de la livraison il a découvert que ce n'était pas le modèle qu'il avait commandé, mais il l'a découvert après la partie du transporteur!

J'ai écrit que c'est un vice apparent et je l'ai justifié! Mais maintenant je crois que c'est plutôt une question de conformité qu'un vice apparent!

Qu'est ce que vous en pensez??

Par **Agglæ**, le **26/05/2014 à 19:15**

Toujours commencer ce type de devoir par la qualification des parties et de l'acte.

Il s'agit d'un contrat de vente entre un fournisseur commerçant et un consommateur : acte mixte.

Par ailleurs, le contrat a été fait sur internet. Il existe des conditions spécifiques : double clic, pas de cases pré-cochées, délai de rétractation, etc.

Je pense en effet que le produit n'est pas conforme à ce qui était prévu. S'il reçoit un autre produit, ce n'est pas la même chose que si le produit est défectueux, qu'il comporte un vice. Pour autant, tu n'as pas forcément "tout raté" ! Garde courage et félicitation à une personne étrangère de faire du droit français. Je sais que ça demande beaucoup de travail.